



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

ANNEE 2024

Première demande

Renouvellement

Nom de l'Association :

Montant demandé :

Dossier complet (formulaire rempli et toutes les pièces à joindre)
à renvoyer avant le **15 janvier 2024** à :

M. le Maire de Gaillan-en-Médoc
2 Rue de l'Hôtel de ville
33340 GAILLAN-EN-MEDOC

Cadre réservé à la mairie

Fiche explicative

Le dossier unique de demande de subvention est un formulaire simplifié destiné à toutes les associations qui sollicitent une subvention auprès de la Commune de Gaillan-en-Médoc. Il concerne les demandes de financement du fonctionnement général de l'association.

Pour votre information, l'objet de l'association, son impact sur la population de la commune, son impact sur l'image de Gaillan-en-Médoc, la participation à la vie de village ou encore le partenariat avec les autres associations sont des critères susceptibles d'être pris en compte lors de l'instruction du dossier.

Le dossier comporte 3 volets :

Volet n°1 Présentation de votre association	Vous présenterez les éléments d'identification de votre association, vos activités habituelles et donnerez des renseignements relatifs à vos moyens humains et matériels. Pour recevoir la subvention, vous devez disposer d'un numéro SIRET et d'un numéro de récépissé en préfecture qui constituera un identifiant dans vos relations avec les services administratifs (ce dernier étant indispensable pour formuler la demande de subvention).
Volet n°2 Finances	A compléter
Volet n°3 Attestation sur l'honneur	Cette fiche permet au représentant légal de l'association de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant, votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

Liste des pièces à joindre au dossier :

A fournir dans tous les cas

- PV de la dernière Assemblée Générale statuant sur les comptes (bilan et compte de résultat),
- Un RIB (Original) libellé au nom de l'Association.
- L'attestation d'assurance Responsabilité civile et multirisques

Les obligations générales de l'association

- L'association doit **informer** les services de la Mairie **de toute modification** de statuts (coordonnées, changement du bureau, d'activité, dissolution), et en cas de changement de banque.
- Les associations recevant une aide de la commune (subvention, mise à disposition de local, soutien technique) **doivent faire apparaître le LOGO de la commune de Gaillan-en-Médoc sur l'ensemble de leurs documents de communication** (le logo officiel et ses conditions d'utilisation est à demander à la mairie).

Obligation de transmission des comptes à la commune

L'administration est tenue de contrôler l'utilisation de la subvention allouée. Ce contrôle s'opère dans les domaines suivants :

- financier (examen des justificatifs comptables de l'Association),
- administratif (suivi de l'emploi de la subvention),

Chaque subvention proposée sera soumise au vote du Conseil Municipal. Un email de notification de la subvention accordée ou un email de refus vous sera ensuite adressé.

VOLET 1 – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Identification de l'association

Nom de l'association

Adresse.....

Téléphone..... Mail

Identification du représentant de l'association

NomPrénom.....

Qualité au sein de l'association

Identification de la personne chargée du dossier

NomPrénom.....

TéléphoneMail.....

Renseignements administratifs et juridiques

Objet de l'association :

Numéro SIRET

Numéro de récépissé en Préfecture

Date de la publication de la création au Journal officiel

L'association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? OUI NON

Si oui, précisez-le(s)quel(s).

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? OUI NON

Date de la publication au J.O.

L'association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? OUI NON

Composition du bureau de l'association :

Président

Coordonnées Tél. : Mail :

Secrétaire

Coordonnées Tél. : Mail :

Trésorier

Coordonnées Tél. : Mail :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION

Local

Occupez-vous un local pour votre activité de manière permanente ? **Oui / Non**

Adresse

Si oui

En êtes-vous le propriétaire ? **Oui / Non**

Occupez-vous ce local à titre gratuit ? **Oui / Non**

Payez-vous les fluides (eau, électricité...) de ce local ? **Oui / Non**

Si non

Les activités de votre organisme sont-elles permanentes ? **Oui / Non**

L'association bénéficie-t-elle d'aide non financière de la commune ?

Matériel

Personnel

Local à titre gratuit

Local à titre payant

Autre

RENSEIGNEMENTS SUR LES SUBVENTIONS

Attribuées par	Montant demandé en 2024	Montant attribué en 2023
La commune de Gaillan-en-Médoc		
La Région		
Le Département		
L'Etat		
Autres (à préciser)		

Volet 2 - FINANCES

1. ETAT DE LA TRESORERIE

	<i>Montant</i>	
CAISSE		solde au 31/12/20...
Banque n°1		solde au 31/12/20...
Banque n°2		solde au 31/12/20...

Il est rappelé aux responsables associatifs que tous les soldes de comptes courants et livrets doivent apparaître dans le tableau ci-dessus. Faute de quoi votre dossier de demande de subvention pourrait ne pas être examiné.

Si l'association ne possède pas de comptes annexes, merci d'indiquer 0 en face de la Banque n°2.

L'association sollicite une subvention d'un montant

de €

VOLET 3 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit être obligatoirement complétée pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom),
agissant en qualité de
de l'Association

déclare sur l'honneur⁽¹⁾ exactes et sincères l'ensemble des informations et documents transmis dans le présent dossier de demande de subvention (y compris les éléments figurant dans cette attestation). Je reconnais avoir pris connaissance des informations contenues dans la fiche explicative, et notamment les obligations liées à la communication.

- Mon association existe officiellement depuis l'année (JO du) ;
- elle est **toujours** en activité ; elle est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- elle compte adhérents à jour de cotisation en fin d'exercice précédent ; le montant de cette cotisation a été fixé à € pour l'année 2023.
- L'association procède à une assemblée générale annuelle. La dernière s'est tenue le.....
- La dernière modification à ce jour date du et a été déclarée en préfecture de manière officielle (récépissé du transmis à la mairie).
- L'association possède un numéro de Siret : n°
- L'association dispose de compte(s) et livret(s) bancaire(s) ou postal(aux), dont les arrêtés ont tous été transmis avec le présent dossier.

La présente demande porte sur le projet suivant :

.....
.....
.....

Pour un montant de € soit % du budget global de ...
..... €

Le compte de résultat de mon association pour l'exercice écoulé s'élève à :

Total dépenses € ; Total recettes €

soit un résultat d'exploitation de €

L'association, durant l'exercice écoulé, a été soutenue par la commune de Gaillan-en-Médoc autrement que par le biais de subventions (ou en complément) .

Ce soutien a concerné :

- la mise à disposition de locaux :

Type de local :

Fréquence d'utilisation :

Loyer éventuel payé : par mois par an.

- autres aides fournies par la commune l'an dernier (préciser le type et la fréquence) :

.....
.....

Fait à le

Signature du Trésorier

Cachet de l'Association

Signature du Pdt ou du représentant légal

ANNEXE - Enquête relative à l'occupation des salles

ASSOCIATION :

Dénomination

Nom du Président

Adresse :

Code postal et commune :

Téléphone :

Mail :

Nom de la salle occupée	Adresse de la salle ou du local occupé	Jours d'occupation	Horaires	Nb de personnes présentes	Quantité de matériel stocké (m³)

Fait à le

Nom, prénom et signature du représentant

(1) Attention : toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.